

CIMETIÈRES CATHOLIQUES

Vous n'y avez peut-être pas songé, mais les cimetières ne sont pas tous semblables. Un cimetière catholique est un endroit très spécial. C'est l'endroit où reposent nos frères et sœurs dans la foi. Un cimetière catholique est différent parce que les catholiques voient la mort d'une façon différente. Comme catholiques nous croyons que le corps est sacré, même après la mort, et qu'il ressuscitera le dernier jour pour être réuni à son âme immortelle. Il est donc normal pour nous de nous faire enterrer dans un cimetière catholique.

LES CIMETIÈRES CATHOLIQUES SONT DES LIEUX SACRÉS

Le droit canon identifie les lieux sacrés comme étant affectés au culte divin ou à la sépulture des fidèles par une consécration ou une bénédiction (can. 1205).

LES CIMETIÈRES CATHOLIQUES DÉCOULENT D'UNE FORTE TRADITION

L'Église catholique a conservé les belles traditions de la vénération des défunts et du respect pour leurs lieux de repos. En ancienne Rome, l'Eucharistie était souvent célébrée dans les catacombes aux tombeaux des défunts. Depuis ce temps, maintes générations de catholiques ont témoigné de leur foi en s'assurant qu'eux-mêmes et leurs familles, se fassent enterrer dans un cimetière catholique.

ENTRETIEN À PERPÉTUITÉ

Les cimetières catholiques sont des cimetières à entretien perpétuel. Les défunts enterrés dans un cimetière catholique demeurent un élément important de la communauté chrétienne. Même après la mort, l'Église se doit de s'occuper de l'endroit de repos des défunts jusqu'au jour de la résurrection.

LES CIMETIÈRES CATHOLIQUES SONT DES ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF

Chaque dollar de revenu est réinvesti dans votre cimetière. Au cimetière de Saint-Boniface, un enterrement n'est pas un commerce, c'est un ministère.

LES NON-CATHOLIQUES

Les cimetières catholiques sont ouverts à tous les catholiques baptisés et aux conjoints non-catholiques, enfants, parents et famille.

Il est bon que les familles demeurent ensemble même après la mort. C'est pourquoi nous invitons les membres des familles catholiques et non-catholiques à se faire enterrer ensemble.

L'INHUMATION DU CORPS OU DES CENDRES

En souvenir de Jésus qui fut mis au tombeau, l'Église recommande que soit conservée la coutume d'ensevelir le corps du défunt.

La forme privilégiée par l'Église est la célébration des funérailles à l'église en présence du corps et que la crémation ait lieu après les derniers adieux. Il est aussi possible de célébrer les funérailles en présence des cendres.

Le lieu approprié pour l'inhumation du corps ou des cendres est le cimetière ou le columbarium. La Paroisse St-Malo vous offre le choix d'un cimetière et d'un columbarium. Comme membre de la communauté chrétienne, vous apprécierez de pouvoir être enterré, en compagnie de ceux et celles qui vous sont chers, dans un cimetière géré en accord avec vos valeurs. Vos parents et vos amis pourront venir se souvenir de vous, se rappeler de bons

moments vécus ensemble et offrir une prière.

À cause de leurs significations pour le Chrétien, l'usage de garder les cendres à la maison, de les déposer dans le jardin domestique, de les disperser dans les champs, les bois ou du haut des airs ou de les immerger doit être évité. Il faut se rappeler que notre corps est le temple de l'Esprit et doit être respecté et enterré ou déposé dans un columbarium, dans un lieu sacré, aussitôt que possible après les funérailles.